

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue quatre mandats de gestion d'actifs Immobiliers ISR France

Paris, le 12 avril 2023 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer quatre mandats de gestion (deux actifs et deux dits stand-by) de portefeuilles d'actifs immobiliers ISR France.

L'ERAFP a lancé en janvier 2022 une procédure avec négociation dont l'objet était l'attribution de mandats de gestion de portefeuilles d'actifs immobiliers ISR non cotés situés en France. À l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer les mandats actifs à AEW et La Française Real Estate Managers. Les mandats *stand-by* sont attribués à Swiss Life Asset Managers France et Primonial REIM France.

Les titulaires des mandats actifs devront chacun gérer un portefeuille existant d'actifs immobiliers selon une stratégie *Core* et, le cas échéant, des acquisitions et cessions d'actifs immobiliers.

Ces missions seront réalisées dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFP et dans l'optique d'accompagner l'Établissement dans la mise en œuvre de ses engagements en faveur du climat pris notamment dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*.

À titre indicatif, le montant prévisionnel pour l'ensemble des mandats actifs s'élève à 2,5 milliards d'euros. Ce montant pourra être revu à la hausse ou à la baisse, notamment en fonction des décisions du Conseil d'administration de l'ERAFP, des anticipations de marché de l'ERAFP ou de la performance des gérants par exemple.

La durée du marché sera de 8 ans avec la possibilité pour l'ERAFP de le reconduire pour deux périodes successives de deux ans chacune. Deux des quatre mandats attribués étant dits « *stand-by* », l'ERAFP se réserve l'opportunité de les activer, ou non, sur toute cette période.

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 40 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 44000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2022. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Service communication – T 01 58 50 96 36 – communication@erafp.fr

 rafp.fr